

Arrêté III

relatif au règlement des sapeurs-pompiers d'OPRV :

Cahier des charges du (de la) secrétaire et administrateur (rice) des finances

Secrétaire

| | |
|---------------------------|--|
| Organe d'engagement : | conseil du syndicat |
| Tâches : | gestion administrative pour l'assemblée des délégué(e)s et pour le conseil, établissement des PV pour les deux organes |
| Compétences financières : | le (la) secrétaire est compétent(e) pour l'emploi de crédits budgétaires disponibles relevant de ses tâches jusqu'à CHF 2000.00 par objet. |
| Supérieur : | conseil du syndicat |
| Subordonné : | aucun |
| Cadre de son traitement : | selon arrêté IV relatif au règlement d'organisation du syndicat. |

Administrateur (rice) des finances

| | |
|---------------------------|---|
| Organe d'engagement : | conseil du syndicat |
| Tâches : | tenue de la comptabilité selon MCH, tenue de la caisse, établissement des factures, encaissement des revenus, paiement des engagements, administration du patrimoine financier, établissement et actualisation du plan financier, établissement du budget, établissement du compte annuel |
| Compétences financières : | l'administrateur (rice) est compétent(e) pour l'emploi de crédits budgétaires disponibles relevant de ses tâches jusqu'à CHF 2000.00 par objet |
| Supérieur : | conseil du syndicat |
| Subordonné : | aucun |
| Cadre de son traitement : | selon arrêté IV relatif au règlement d'organisation du syndicat |

Approuvé lors de la 17^e assemblée des délégué(e)s du jeudi 22 mai 2014.

Modifié en 2017

Au nom du conseil

Le président

Patrick Villard

La secrétaire

Christine Henriksen

.....